

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Propriété Foncière, Assurance

Publié par ALFRED et HENRI LIONAIS, éditeurs-proprétaires, au No 25 rue Saint-Gabriel, Montréal, Téléphone Bell Main 2547, Boîte de Poste 917. Abonnements: Montréal et Banlieue, \$2.00; Canada et Etats-Unis, \$1.50; France et Union Postale, 15 francs. L'abonnement est considéré comme renouvelé, à moins d'avis contraire au moins 15 jours avant l'expiration, et ne cessera que sur un avis par écrit, adressé au bureau même du journal. Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages et l'année en cours ne sont pas payés. Adresser toutes communications simplement comme suit: LE PRIX COURANT, MONTREAL, Can.

VOL. XXVII

VENDREDI, 2 FÉVRIER 1900

No 5

LA BANQUE JACQUES-CARTIER

Nous avons annoncé la semaine précédente, en dernière heure, la nouvelle de la réunion d'une assemblée générale des actionnaires de la banque Jacques-Cartier pour le 10 mars prochain.

Il n'est pas de nouvelle qui doive réjouir d'avantage et les actionnaires et les déposants de cette banque.

Nous avons, pour le bénéfice de nos lecteurs, analysé de mois en mois les rapports fournis au gouvernement par la direction cet établissement financier. Nous avons pu constater la disparition de la réserve, l'augmentation croissante du montant des créances en souffrance et du chapitre des *autres créances* et, comme résultat de notre examen des rapports des directeurs, nous en sommes arrivés à la conclusion que le capital de la banque Jacques-Cartier ne pouvait pas être et n'est pas intact.

En effet, la dernière situation fait voir un surplus d'actif sur le passif de \$3,784 seulement. Or, à côté de ce surplus insignifiant, existent des créances en souffrance pour \$204,821, qui produiront combien ?

Si nous nous en rapportons à des précédents, nous dirons que dix pour cent est un chiffre très raisonnable, mais pour faire la part aussi large que possible, nous irons jusqu'à 20 p. c. La perte, en ce cas, serait d'un peu plus de \$160,000.

En supposant,—supposition toute gratuite d'ailleurs—que la banque ne fasse aucune perte sur les \$721,473 de prêts courants et escomptes et les \$419,326 d'*autres créances* dont nous ne connaissons pas la nature—pas plus d'ailleurs que les actionnaires la connaissent,—il n'en est pas moins vrai qu'il ne resterait est pas moins guère que \$340,000 pour le compte capital, au lieu des \$500,000 indiqués au rapport de la banque.

Du reste, quelle que soit la somme perdue sur le capital, peu importe pour notre raisonnement qu'elle soit plus ou moins considérable.

En effet, il s'agit uniquement, en présence de la demande d'augmentation du capital de la banque Jacques-Cartier, de savoir si l'ancien capital est intact ou non.

Pour nous, il n'y a pas de doute, nous le répétons, que le capital est entamé et fortement entamé, l'assemblée générale des actionnaires seule sera capable d'arracher aux directeurs la vérité sur le chiffre des pertes déjà encourues et sur celles probables.

À ce propos, il n'est pas inutile de rappeler par un exemple encore récent combien il faut se défier des estimations données par les intéressés eux-mêmes.

Quand la banque du Peuple s'est vue forcée de suspendre ses paiements on disait couramment dans le début qu'elle rouvrirait ses portes. Le PRIX COURANT n'y a jamais